

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

- de l'Impôt sur le revenu ou
- de l'Impôt sur la Fortune

NOM ou SOCIETE :

.....

Adresse :

.....

Code Postal :.....

Ville :

Coupon réponse à renvoyer à :

**Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Haute-Normandie
CRCI 9 rue Robert Schuman
76000 ROUEN**

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.



ENSEMBLE, SAUVONS UNE PIÈCE MAÎTRESSE DE NOTRE PATRIMOINE

Réalisation : Ville de Verneuil-sur-Avre
Service Culture Animation



Le Grand Orgue de Verneuil-sur-Avre en péril !

L'église Sainte Madeleine de Verneuil-sur-Avre abrite depuis **1784** un Grand Orgue, œuvre de Jean Baptiste Nicolas Lefebvre, illustre descendant d'une lignée de facteurs d'orgues et d'organistes rouennais.

Avec 4 claviers, 48 jeux, une pédale de 32 marches, 3528 tuyaux, il est un témoin rare du génie d'un maître de la Facture française du XVIIIe siècle.

Cet instrument a traversé le temps et les épisodes violents de l'histoire du pays. **Les Beaux Arts Nationaux l'ont inscrit dans l'inventaire des Monuments Historiques en 1957.**

Sa structure primitive et ses caractéristiques ont été préservées grâce il faut le souligner, à une restauration conduite avec passion et respect pour effacer les blessures profondes de la 2^e guerre mondiale.

C'était il y a près de 45 ans.

Aujourd'hui, malgré l'entretien régulier dont il fait l'objet, son état se dégrade progressivement et depuis plusieurs années, l'organiste ne cesse d'alerter les responsables concernés.

Cette dégradation rend aujourd'hui l'instrument injouable en concert.

Il faut donc œuvrer à la protection de cette pièce exceptionnelle du patrimoine artistique du Pays de Verneuil.



Une association, « **les Amis des Orgues de l'église de la Madeleine de Verneuil-sur-Avre** » s'est créée en Mars 2008; elle s'est donnée pour objet de tout faire pour que l'Orgue puisse de nouveau briller dans ses fonctions liturgique et artistique en attirant nombre d'interprètes et d'amateurs de musique d'orgue.

Une volonté commune, une action solidaire !

Le **Conseil Municipal de Verneuil-sur-Avre** et l'**Association** ont décidé de mobiliser les Fonds nécessaires au « relevage de l'instrument » soit la réfection de sa mécanique, le nettoyage des tuyaux et l'accord général.

Les travaux sont prévus en 2010 ; ils immobiliseront l'Orgue durant environ quatre mois.

La **Fondation du Patrimoine** s'associe à cette action par une campagne de souscription.

Par un don, chacun, entreprise et particuliers, peut ainsi contribuer à la sauvegarde d'une pièce prestigieuse du patrimoine de notre belle ville.

***Si la souscription réunit
au minimum 5%
du montant des travaux,
la Fondation du Patrimoine
apportera une contribution
significative sur
ses fonds propres.***

BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DU GRAND ORGUE DE VERNEUIL-SUR-AVRE

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du Grand Orgue de Verneuil sur Avre. Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :

**« Fondation du Patrimoine –
Orgue de Verneuil ».**

**Mon don est de euros
et je bénéficie d'une économie d'impôt.**

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers,

votre don est déductible :

- **de l'impôt sur le revenu** à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- **de l'Impôt sur la Fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).
Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises,

réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.